



## Personnes morales

# Livret pour remplir la déclaration d'impôt en ligne

TaxMe online pour personnes morales fonctionne selon le même mode de guidage simple et clair que celui de la version éprouvée dont disposent les personnes physiques.

Canton de Berne Page d'accueil Deutsch  
Contact  
TaxMe-Online Page d'accueil Utilisateur connecté: Utilisateur  
Fermer

Période fiscale 01.01.2017 - 31.12.2017

### F14 / F111 - Actionnaires / sociétaires

	Statut	Prénom	Nom	Localité	Numéro d'assuré AVS	Actif	Total F14	Total F111
		<input checked="" type="checkbox"/>	Hans	Muster	100.0000.0000.00	Oui	0	0

Pour modifier une entrée, cliquez sur le symbole du crayon.

### Chiffre 6.2 de la déclaration: Autres prestations appréciables en argent

Statut	Autres prestations appréciables en argent	Montant
	Pas d'entrée disponible	
	Total	0

<<< Page précédente Page suivante >>>

Voici comment ça fonctionne:

- Il faut tout d'abord répondre à **quelques questions**. Sur cette base, TaxMe online active automatiquement les écrans de saisie devant être complétés pour établir la déclaration d'impôt. La zone de navigation signale les groupes de formulaires ainsi activés.
- Un clic sur «Explications» affiche les informations du guide relatives à l'élément que vous vous apprêtez à déclarer.
- Vous pouvez à tout moment faire des corrections et ajouter plus tard ce que vous avez oublié, tant que vous n'avez pas validé la déclaration d'impôt et que vous n'avez pas généré la déclaration de validation. Les symboles vis-à-vis des formulaires vous indiquent s'ils sont complets ou pas.
- Vous pouvez **téléverser** vos comptes annuels (bilan, compte de résultats et annexe légale) au format PDF dans TaxMe online, ce qui vous évite d'en envoyer les versions imprimées.
- Seule la **déclaration de validation imprimée** doit être envoyée par courrier. La déclaration d'impôt ne sera considérée comme déposée qu'à réception de ce document. Après enregistrement de ce dernier, nous aurons accès aux données et pourrons procéder à la taxation.
- Une fois la première déclaration d'impôt établie, les suivantes sont automatiquement pré-remplies avec les données permanentes. Il suffit alors d'actualiser les éléments déclarés précédemment (changements, ajouts) et de déclarer les montants de l'année considérée.
- La sécurité des données est assurée en permanence grâce au cryptage des données.